

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :
accueil@mairieathee.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

26-02-2026

L'an deux mille vingt-six
Le trois mars à vingt heures trente minutes
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAÏLOULOUX, Vincent DENIZIOT, Sandrine GUSPARO, Eric MARINIER, Alexandra MOTOT, Mathilde VILARINHO, Romain DEGNIEAU, Isabelle PAIS, Thomas RENAULT, Thierry CANTEIRO, Sébastien DESSERRE, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 21

Présents 17

Votants 16

(Monsieur le Maire n'ayant
pas pris part au vote)

Secrétaire : Marie DEGNIEAU

Excusé : Denis MORIZOT

Absents : Frédéric VIETTI - Joseph RIBEIRO - Romain SOULARD

2026-12 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la décision du maire du 19/08/2024 portant sur le passage au Compte Financier Unique (CFU) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'Athée sur Cher ;

VU le CFU 2025 du budget principal de la commune d'Athée sur Cher ;

VU la certification du CFU de la commune par le comptable public ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les dispositions du code général des collectivités territoriales prévoyant que le Maire ne prenne pas part au vote du compte financier unique ;

CONSIDÉRANT le CFU présenté et résumé comme suit par l'adjoint au maire, en charge des finances ;

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 027 122,79 €	2 063 870 €	3 090 992,79 €
	Recettes réalisées	781 467.92 €	2 192 095.20 €	2 973 563,12 €
	Restes à réaliser	48 129 €	0 €	48 129 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	899 281 €	2 527 965.30 €	3 427 246.30 €
	Dépenses réalisées	843 428.42 €	2 003 935.18 €	2 847 363.60 €
	Restes à réaliser	72 002 €	0 €	72 002 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-61 960.50 €	188 160.02 €	126 199.52 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	--127 841.79 €	464 095.30 €	336 253.51 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-189 802.29 €	652 255.32 €	462 453.03 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-23 873	0 €	-23 873 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-213 675.29 €	652 255.32 €	438 580.03 €

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

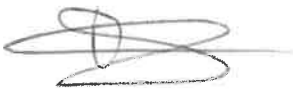
Le conseil municipal, provisoirement présidé par Monsieur Laurent NEVEU, maire-adjoint en charge des finances,

- APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique (CFU) du budget communal 2025,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Marie DEGNIEAU



Pour le Maire et par délégation,
l'adjoint aux finances



Laurent NEVEU

Date de transmission à la préfecture : 11 0 MARS 2026
Date de publication : 11 0 MARS 2026